

(fenêtrés sur .Nievre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Depuis la création du SNUipp-FSU, la question des rythmes scolaires a toujours occupé une place importante dans nos réflexions. Pour nous, elle s'inscrit aussi dans une réflexion plus large autour du bien-être des enfants à l'école et des conditions de travail des enseignants.

Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible, qui peut être très clivant, y compris au sein des salles des maîtres, tant les parties concernées sont nombreuses et les enjeux divers.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous est apparu important d'en débattre. La transformation de l'école ne se fera pas sans vous. On ne peut pas changer l'organisation de l'école sans consulter ceux qui la font vivre. Vous êtes les premiers concernés et votre syndicat, un espace pour réfléchir, débattre et agir.

Samedi 20 octobre, à l'occasion de la journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 58, nous nous interrogerons ensemble sur les leviers à actionner pour améliorer l'école, les temps de l'enfant et les conditions de travail des enseignants. De nombreuses interrogations demeurent sur le contenu des mesures envisagées.

Que feront les enfants (et les enseignants) après 15H30 ? Que deviendra l'aide personnalisée ? Quelles conséquences sur la vie personnelle et professionnelle des enseignants ?...

Interroger les changements, c'est aussi et surtout « se donner les moyens de les conduire et de les réussir », pour la réussite de tous les élèves, et pour améliorer la situation de tous les enseignants.

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 12/10/2012

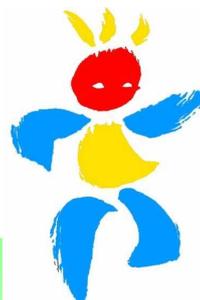


QUELS RYTHMES POUR L'ÉCOLE ?

*Pendant ce temps-là,
au comité de réflexion sur
les rythmes scolaires...*



N°189
Octobre 2012



Pour un syndicalisme combatif!

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : permutations, mouvement départemental P.3 : actu : refondation, plus de maîtres que de classes P.4 : métier : réunion d'info syndicale : quels rythmes pour l'école ? **Encarts :** bulletin d'adhésion, enveloppe

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois 40 000

Comme le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants en 2013, annoncé par Vincent Peillon le 20 septembre, soit 18 000 de plus que ce qu'il avait lui-même indiqué fin août.

La phrase du mois

« Le temps de la décision est venu, le temps de la concertation n'est pas achevé »
François Hollande, le 9 octobre, à la Sorbonne.

Groupe de travail formation

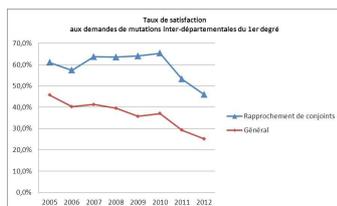
Un groupe de travail aura lieu le vendredi 26 octobre afin de valider les candidatures aux quatre stages de formation continue proposés avec appel à candidature. Contactez les élus du SNUipp 58 pour connaître les modalités et les résultats.

Congé parental : du nouveau

Depuis le 1er octobre, les deux parents peuvent prendre en même temps un congé parental pour un même enfant. Par ailleurs, la ou le collègue en congé parental conserve dorénavant ses droits à l'avancement d'échelon pour leur totalité la première année, puis ceux-ci sont réduits de moitié pour les années suivantes. De même le congé parental est considéré comme du service effectif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes.

Bientôt les promos !

La CAPD traitant des promotions des instituteurs et des professeurs des écoles aura lieu fin novembre ou début décembre. Elle traitera de l'avancement des PE du 1er septembre 2012 au 31 août 2013, et de celui des instits pour l'année civile 2013. Plus d'infos prochainement sur notre site et dans notre prochain bulletin.



Lors d'une première audience auprès de la nouvelle Directrice générale des ressources humaines, le SNUipp-FSU a présenté un ensemble de dossiers touchant à la carrière des personnels. Il a obtenu des réponses favorables notamment sur la mobilité des personnels, qui paraîtront dans une nouvelle circulaire début novembre pour les mouvements inter-départementaux et intra-départementaux 2013.

En 2008, le ministère avait mis en place une note mobilité concernant les mutations inter-départementales et intra-départementales. L'objectif annoncé était notamment d'améliorer les taux de satisfaction pour rapprochement de conjoints. **Résultat ? Baisse constante des demandes satisfaites** (25 % l'an passé, 37,08 % pour 2010, 35,7% en 2009, contre 42,24% en 2008 !), et **baisse de la satisfaction des demandes au titre du rapprochement de conjoint** (46 % l'an passé contre 64 % précédemment).

De ce fait, les conjoints, surtout des mères de famille, sont souvent contraints d'interrompre leur carrière en ayant recours à un congé parental ou à une disponibilité. Dans ce cas, depuis la note de mobilité de 2008, les points et les majorations de points liées à la durée de séparation qui leur permettraient d'accélérer leur demande de mutation n'existent plus, ceux-ci n'étant attribués qu'au cas où le (ou la) collègue concerné(e) poursuit son activité professionnelle dans son département d'origine. L'importance du nombre de points pour la durée de séparation est telle qu'elle peut rendre impossible à des conjoints en séparation non effective d'atteindre le barème pouvant satisfaire leur demande. **Dès 2013, à la demande du SNUipp, seront désormais prises en compte, dans le rapprochement de conjoint, les périodes de disponibilité et de congé parental.** Par ailleurs, la situation des conjoints séparés depuis plusieurs années devrait bénéficier d'une attention particulière.

Nous constatons également depuis la suppression de l'étude des demandes de bonification exceptionnelle liées au handicap au plan national une forte augmentation du nombre de demandeurs obtenant ces 500 points. Pour autant, ils n'obtiennent pas systématiquement leur mutation contrairement aux modalités précédentes. De plus, **les critères sociaux et familiaux n'entrent plus en compte** dans l'attribution de ces points limitant ainsi le champ des personnels concernés.

La DGRH a répondu favorablement à la demande de mise en place d'un groupe de travail et ce, avant la parution de la circulaire. Pour le SNUipp, il reste de nombreux points à éclaircir notamment dans les règles de mouvement intra-départemental (voir ci-dessous) et plus généralement pour **améliorer le dialogue social en berne ces dernières années.**

PERMUTATIONS : DES AMÉLIORATIONS ATTENDUES !

Lors d'une première audience auprès de la nouvelle Directrice générale des ressources humaines, le SNUipp-FSU a présenté un ensemble de dossiers touchant à la carrière des personnels. Il a obtenu des réponses favorables notamment sur la mobilité des personnels, qui paraîtront dans une nouvelle circulaire début novembre pour les mouvements inter-départementaux et intra-départementaux 2013.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Judi 8 novembre** : publication de la note de service.
- Judi 15 novembre** : ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.
- Mardi 4 décembre** : clôture des inscriptions.
- Vendredi 7 décembre** : envoi des confirmations de demande dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
- Vendredi 14 décembre au plus tard** : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
- Vendredi 1er février 2013** : vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
- Lundi 11 mars** : résultats.

ET POUR LE MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL ?

Depuis 2008, le cadrage national introduit par la note de service a conduit à s'éloigner des réalités locales et à enlever aux CAPD tout rôle de contrôle des opérations. Des changements sont réclamés également par le SNUipp pour le mouvement départemental !

Sous prétexte d'efficacité, pour ne pas dire d'économie, l'objectif est d'affecter le plus grand nombre de collègues de manière définitive, y compris sur des postes non demandés. Pour le SNUipp, l'objectif de ce mouvement doit rester à double objectif : répondre aux besoins du service sur tous les territoires et permettre aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions. Ainsi, dans la Nièvre, nous demanderons la tenue d'un groupe de travail sur les règles du mouvement, avec les revendications suivantes : **suppression des vœux géographiques obligatoires**, et **retour à deux phases informatisées du mouvement**, pour plus de transparence et d'équité. Enfin, nous demanderons également le **retour d'une consultation des instances paritaires** qui fait défaut depuis 2008.



**MOUVEMENT :
équité &
transparence**

Où ?



Qui peut participer à cette réunion ?

Tout le monde ! Syndiqués ou non, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires...

Est-ce un droit ?

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Éducation Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit 2 demi-journées par an dans les écoles.

Sur quel quota prendre ces heures de RIS ?

Sur les 108 heures. Sur les heures d'animation pédagogique (à la place d'une conférence, d'un module ou d'une autre animation...) ou sur la journée de solidarité.

Le DA-SEN a été informé par nos soins de la tenue de la réunion.

Une attestation de présence vous sera fournie.



Le samedi 20 octobre à La Charité-sur-Loire, de 9 heures à 12 heures

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE DU SNUIPP 58 : QUELS RYTHMES POUR L'ÉCOLE ?

Les travaux pratiques de la refondation de l'école vont maintenant commencer. Reprenant les orientations du président de la République, le ministre de l'Éducation nationale vient de confirmer qu'il ouvrirait une négociation avec les organisations syndicales. Tout n'est pas joué, « le temps de concertation n'est pas achevé ». Le SNUipp 58 se saisit de cette actualité et vous invite à vous interroger et débattre de la question des rythmes scolaires en vue des prochaines échéances nationales. **Venez débattre et donner votre avis !** Rendez-vous samedi 20 octobre, de 9 H à 12H, à La Charité-sur-Loire, salle du cellier du goût, cour du château. Avec la participation de Marianne Baby, secrétaire générale adjointe du SNUipp, de représentants de la FCPE et des élus nivernais.

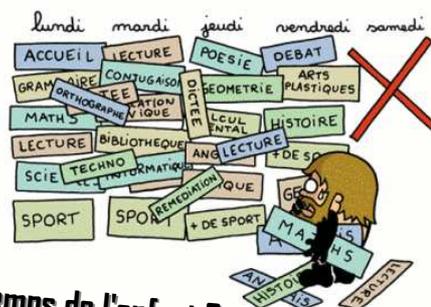


Est-ce que modifier les rythmes est une nécessité ?

- Quelles évolutions des rythmes de notre société ?
- Quels sont les constats sur le terrain ? Quelles conséquences sur la vie quotidienne des élèves, des enseignants et des familles, de la mise en place de la semaine de 4 jours et de l'aide personnalisée ?

Agir sur le temps scolaire des élèves ? A quelles conditions ?

- Modifier le temps scolaire annuel ? hebdomadaire ? À quelles conditions ?
- Faut-il revoir le temps de classe ? Comment ?
- Peut-on moduler le nombre d'heures en fonction de l'âge des enfants ?
- Quel lien avec les conditions d'apprentissage des élèves ?



Explorer tous les temps de l'enfant ? Partenariat : quels sont les enjeux ?

- Le temps scolaire ne peut pas être dissocié du temps social et familial. Si on réduit les journées scolaires, quelles prises en charge des enfants ?
- Quelle articulation entre temps scolaire et péri-scolaire ? Dans quels locaux ? Avec quels personnels ?
- Pause méridienne : quelle durée ? Quel contenu ? Avec quels personnels ?
- Devoirs dans les établissements : avec qui ?
- Le temps de restauration : dans quelles conditions ?
- Problème de la gratuité des activités ? de leur financement ?

Agir sur les conditions de travail enseignant :

- Comment faire évoluer le temps de travail enseignant ?
- Comment faire évoluer l'organisation et le fonctionnement de l'école ?
- Quelle prise en compte de la parole des enseignants ?
- « Plus de maîtres de classes » ?
- Et nos salaires ?